



# Une ASBL du Prince Laurent saisit des comptes libyens

02 décembre 2015 07:27

Nicolas Keszei

## **Une affaire judiciaire opposant une asbl du Prince Laurent (Global Sustainable Development Trust – GSDT) à l'Etat libyen vient de rebondir en Italie.**

Un avocat romain, agissant au nom de Pierre Legros, l'avocat belge du Prince Laurent, a effectué dans la péninsule différentes saisies de comptes ou de biens immobiliers. L'ASBL du Prince Laurent et deux autres créanciers italiens réclament environ 60 millions d'euros à la Libye.

### **Saisie de comptes**

Pour mémoire, la Libye a été condamnée (de façon définitive) à rembourser 38 millions d'euros à l'ASBL GSDT du Prince Laurent pour rupture unilatérale de contrat. En 2008, le gouvernement libyen avait signé un contrat avec l'ASBL pour reboiser des zones du désert. L'idée était de construire une ceinture verte autour des villes de Tripoli, Benghazi et Al Baida pour contenir l'avancée des sables. Mais en 2010, la Libye a rompu le contrat et l'ASBL du Prince Laurent avait estimé avoir perdu plusieurs dizaines de millions d'euros dans l'aventure. La Justice belge avait reconnu le préjudice et avait condamné la Libye à verser 38 millions d'euros à GSDT.

Malgré cette condamnation, l'Etat libyen n'a, semble-t-il, jamais manifesté l'intention de rembourser l'ASBL. C'est pour cette raison que l'avocat italien Paolo Iorio a été mandaté pour effectuer des saisies en Italie de biens appartenant à la Libye.

Dans un premier temps, l'avocat s'est employé à faire reconnaître la validité du jugement belge en Italie, nous a-t-il expliqué hier. L'Etat libyen a tenté d'y faire opposition, mais la cour d'appel de Rome a rejeté la Libye et validé le jugement belge. Agissant au nom de trois créanciers (deux sociétés de construction italiennes qui réclament 10 et 5 millions d'euros et au nom de l'ASBL du Prince Laurent qui réclame 45 millions d'euros), Paolo Iorio a notamment fait saisir les dividendes des actions que la Libye possède dans des sociétés comme le groupe énergétique Eni et le groupe industriel Finmeccanica. Des comptes ont également été saisis auprès de différentes banques, nous a encore expliqué l'avocat italien agissant pour compte des trois créanciers. *"Ces gens cachent des biens et se cachent derrière des fonds souverains. Ils ont été condamnés, mais ils ne veulent pas payer. Je suis quand même étonné qu'un Etat souverain condamné par un autre Etat souverain ne respecte pas les décisions des cours et tribunaux"*, nous a déclaré Paolo Iorio.

Poursuivant sa quête, l'avocat a également réussi à faire saisir une partie des locaux de l'ambassade de Libye auprès du Vatican. Sommé de justifier l'usage diplomatique de ses locaux, l'Etat libyen a été incapable de le faire pour une partie des locaux qui ont également été saisis.

Enfin, il a également été question de saisir un avion appartenant au colonel Kadhafi immobilisé sur le

tarmac de Perpignan. Avant de le faire, l'avocat italien qui défend les intérêts de l'ASBL du Prince Laurent attendait une décision du juge de première instance. In fine, celui-ci s'est opposé à la saisie. L'affaire est passée en appel à Montpellier. "*Si la Justice française nous autorise à saisir l'avion libyen, nous le ferons*", a encore précisé Paolo Iorio.

La cour d'appel de Rome est actuellement en train d'effectuer des calculs afin de valoriser les biens saisis. En attendant, un juge romain continue ses investigations sur les comptes et les biens saisis. Une audience à ce propos devrait se tenir le 16 janvier prochain, à Rome.

Source: L'Echo

Publicité

---

Copyright L'Echo